

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⵓⵔⵜ ⵜⴰⵖⵓⵔⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵜ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

LES PROVINCES DU SUD DU ROYAUME

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Septembre 2025



صَاحِبُ الْجَلَالَةِ الْمَلِكُ مُحَمَّدُ السَّادِسُ نَصْرُ اللَّهِ

« Aujourd'hui, nous tendons des passerelles entre le passé et le présent en s'attachant avec une égale opiniâtreté à défendre notre intégrité territoriale. Nous nous y engageons avec la même clarté d'esprit, la même ambition, mus par le même sens de l'engagement responsable et du travail sérieux, tant sur le plan onusien qu'au niveau interne.

...En outre, nous ne ménageons aucun effort pour assurer le développement de nos Provinces du Sud, dans le cadre du nouveau modèle de développement. Car nous voulons que le Sahara marocain renoue avec sa vocation séculaire : être le trait d'union précurseur entre le Maroc et sa profondeur africaine, géographique et historique.

En parallèle, la mise en œuvre opérationnelle de la régionalisation avancée contribue à faire émerger une véritable élite politique, qui assure une représentation démocratique effective des habitants du Sahara et qui, dans un climat de liberté et de stabilité, les met en capacité d'exercer leur droit à une gestion autonome de leurs affaires locales et à un développement intégré de leur région. »

Extrait du Discours Royal à l'occasion de la 43ème anniversaire de la Marche Verte 06/11/2018

SOMMAIRE

Introduction	4
--------------	---

I	Population des provinces du Sud : état des lieux, profils et évolution	5
1.1	Population : état des lieux	7
1.2	Les ménages : taille de plus en plus réduite	12
1.3	Profils démographiques	18

II	Dynamique de la population des provinces du Sud	28
2.1	Dépendance démographique	29
2.2	Nuptialité dans les régions du Sud : dynamiques contrastées et enjeux démographiques majeurs	31
2.3	Régions du Sud : la fécondité en déclin, un marqueur de transformation sociale	34
2.4	Population à besoins spécifiques	39
2.5	Mortalité et espérance de vie à la naissance	42

INTRODUCTION

L'année 2025 marque le cinquantenaire de la Marche Verte, événement historique majeur qui a joué un rôle fondamental dans l'achèvement de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc. Cette commémoration constitue une opportunité pour évaluer les dynamiques de développement socio-économiques et démographiques dans les trois régions du Sud du Royaume, celles de Laâyoune-Sakia El Hamra, de Dakhla-Oued Ed-Dahab et de Guelmim-Oued Noun.

Cette commémoration coïncide aussi avec l'écoulement d'une décennie de mise en œuvre du Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud (NMDPS) lancé par Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, que Dieu Le glorifie, il y a 10 ans, lors de la visite Royale à Laâyoune en novembre 2015.

Parallèlement, le Nouveau Modèle de Développement (NMD) initié en 2021, place la réduction des disparités territoriales et la promotion d'un développement régional équilibré au centre de ses priorités. L'analyse fine de la dynamique démographique apparaît, dans ce contexte, comme outil indispensable pour orienter les politiques publiques, particulièrement dans les provinces du Sud qui connaissent des mutations sociales et économiques importantes.

Dans le cadre des engagements internationaux du Maroc, notamment ceux liés aux Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies en 2015, la maîtrise des dynamiques démographiques constitue un levier essentiel pour atteindre un développement inclusif, équitable et durable. La gestion des phénomènes liés à la fécondité, à la mortalité, à la migration et aux structures démographiques par âge est au cœur des stratégies visant à promouvoir la cohésion sociale et à assurer un accès équitable aux ressources.

Au niveau des provinces du Sud du Royaume, caractérisées par des dynamiques spécifiques, cette analyse permet aussi d'adapter les politiques publiques aux réalités territoriales, d'optimiser l'allocation des ressources et de favoriser un développement territorial durable. Dans ce sens, la dynamique démographique impacte directement la planification du développement régional, notamment à travers le Plan de Développement Régional (PDR), qui constitue le cadre de référence pour la programmation des actions de développement économique, social et environnemental. L'intégration des données démographiques dans ces plans de développement régionaux permet d'ajuster les stratégies de développement aux réalités locales et d'assurer une meilleure gouvernance territoriale.

Cette note a pour ambition de dresser un état des lieux actuel de la situation démographique dans les trois régions du Sud du Royaume, en s'appuyant sur les données du septième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé par notre pays du premier au 30 septembre 2024.

Encadré 1 : Les Régions du Sud du Royaume

Elles couvrent une superficie de 317.024 Km², soit près de 45% de la superficie du pays et disposent d'importants atouts géographiques et climatiques, voire économiques et touristiques. Ces atouts se conjuguent à des évolutions démographiques, sociales et économiques favorables et font des provinces du Sud du Maroc un exemple type d'espace émergent.

Cette zone se compose de trois régions, 10 provinces et 86 communes.

La région de Guelmim-Oued Noun englobant 53 communes dans les 4 provinces d'Assa Zag, de Guelmim, de Sidi ifni, et de Tan Tan . Elle s'étend sur une superficie de 46.108 km² (8e rang au niveau national en terme de superficie).

La région de Laâyoune -Sakia-El Hamra qui englobe 20 communes dans les 4 provinces de Laâyoune, Boujdour, Es- Smara et Tarfaya et qui s'étend sur une superficie de 140.018 Km² représentant 19,7% de la superficie nationale occupant ainsi la 1ère place comme étant la plus grande région en terme de superficie.

Enfin, la région de Dakhla Oued Ed Dahab, dont la superficie est de 130.898 Km² soit 18,4% de la superficie nationale, englobe 13 communes réparties selon les 2 provinces d'Aousserd et de Oued Eddahab.



I

POPULATION DES PROVINCES DU SUD : ÉTAT DES LIEUX, PROFILS ET ÉVOLUTION

Dans cette partie de la note, on examinera la situation actuelle des composantes démographiques (population et ménages) et des facteurs de la dynamique démographique, selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 (RGPH 2024) avec, éventuellement, une comparaison avec les données issues des recensements de 2004 et de 2014.

Il s'agira, en fait, de dresser un portrait au niveau de l'ensemble des trois régions du Sud, réunies, avec, éventuellement, des déclinaisons par région et provinces et une comparaison avec les autres régions du Royaume et avec le niveau national.

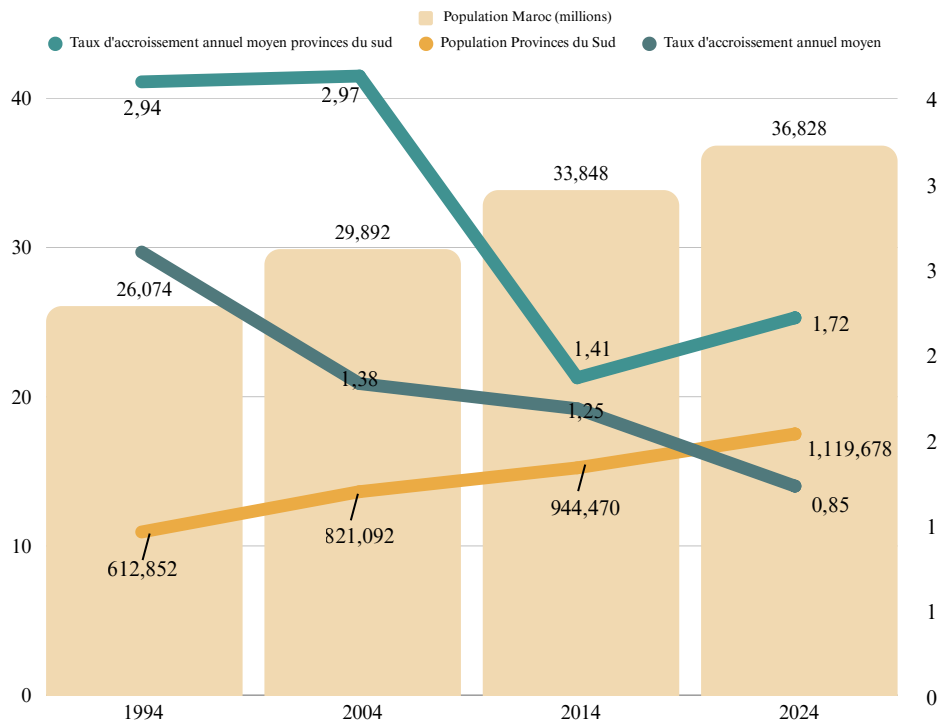
1.1

POPULATION : ÉTAT DES LIEUX

Selon les résultats du RGPH2024, la population légale des trois régions du Sud s'établissait, au premier septembre 2024, à 1.119.678 habitants, ce qui représente 3% de la population totale du Maroc.

Cette population a augmenté de 298,586 personnes depuis 2004. Au cours des deux dernières périodes inter- censitaires, 2004-2014 et 2014-2024, la population des trois régions du Sud a augmenté à un taux annuel moyen de 1,56%.

Figure 1 : Evolution de la population et des taux d'accroissement annuel moyen (%)



Le taux d'accroissement annuel moyen durant les 20 dernières années (2004-2024) varie fortement d'une région à une autre.

Il a atteint 4,05% au niveau de la région de Dakhla Oued Eddahab, 1,80% au niveau de celle de Laâyoune -Sakia El Hamra et 0,47 % de celle de Guelmim – Oued Noun (Tableau1).

Tableau 1 : Evolution de la population des provinces du Sud entre 1982 et 2024

Région/Province	Effectif de la population					Taux d'accroissement annuel moyen en %				
	1982	1994	2004	2014	2024	1982-1994	1994-2004	2004-2014	2014-2024	(2004-2024)
Région dakhla-Oued Ed Dahab	21.496	36.751	99.367	142.955	219.965	4,6	10,5	3,7	4,4	4,05
Aousserd	-	2.507	20.513	16.190	24.498	-	23,4	-2,34	4,23	0,89
Oued Ed Dahab	21.496	34.244	78.854	126.765	195.467	4	8,7	4,86	4,43	4,64
Région Laâyoune - Sakia El Hamra	142.372	215.395	316.578	367.758	451028	3,5	3,9	1,51	2,06	1,79
Boujdour	8.481	21.691	46.129	50.566	65.381	8,1	7,8	0,92	2,6	1,76
Es Semara	20.480	39.726	60.426	66.014	73.864	5,7	4,3	0,89	1,13	1,01
Laâyoune	103.784	145.727	199.603	238.096	295.555	2,9	3,2	45870	2,19	1,98
Tarfaya	9627	8251	10420	13.082	16.228	-1,3	45718	45718	2,18	2,24
Région Guelmim-oued noun	295.028	360.706	408.147	433.757	448.685	2,03	1,24	0,61	0,34	0,47
Assa-Zag	-	21.848	43.535	44.124	53.298	-	7,1	0,13	1,91	1,02
Guelmim	128.676	147.124	166.685	187.808	196.267	1,34	1,25	1,2	0,44	0,82
Sidi ifni	119.312	133.655	127.781	115.691	104.601	1,14	-0,44	-0,99	-1	-1
Tan Tan	47.040	58.079	70.146	86.134	94.519	1,8	1,9	2,07	0,93	1,5
Ensemble des régions du Sud	458.896	612.852	821.092	944.470	1.119.678	2,94	2,97	1,41	1,72	1,56

Source: RGPH 1982, 1994, 2004, 2014 et 2024

Figure 2: Taux d'accroissement annuel moyen par région entre 2014 et 2024 (%)

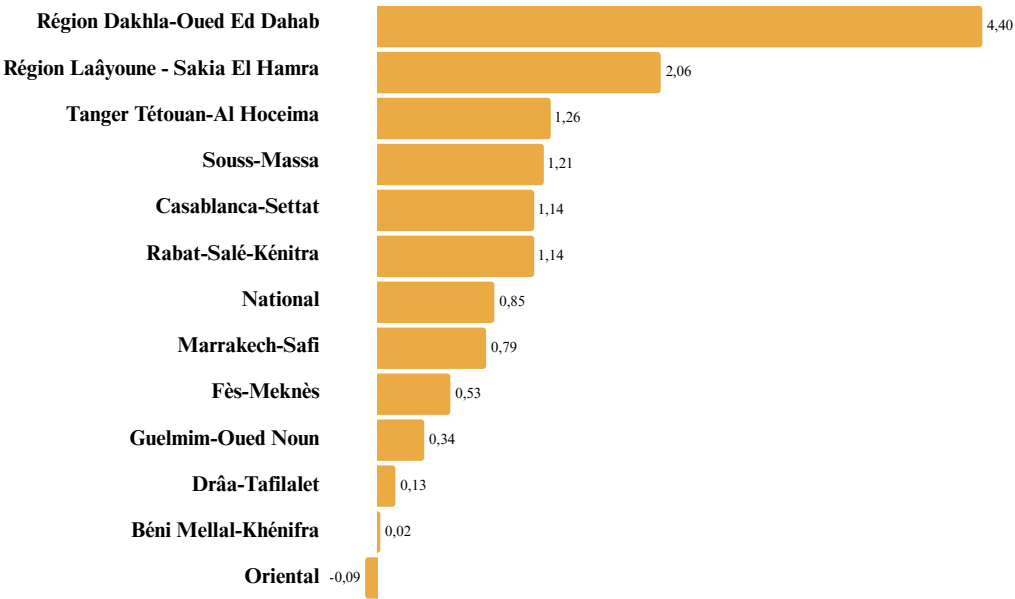
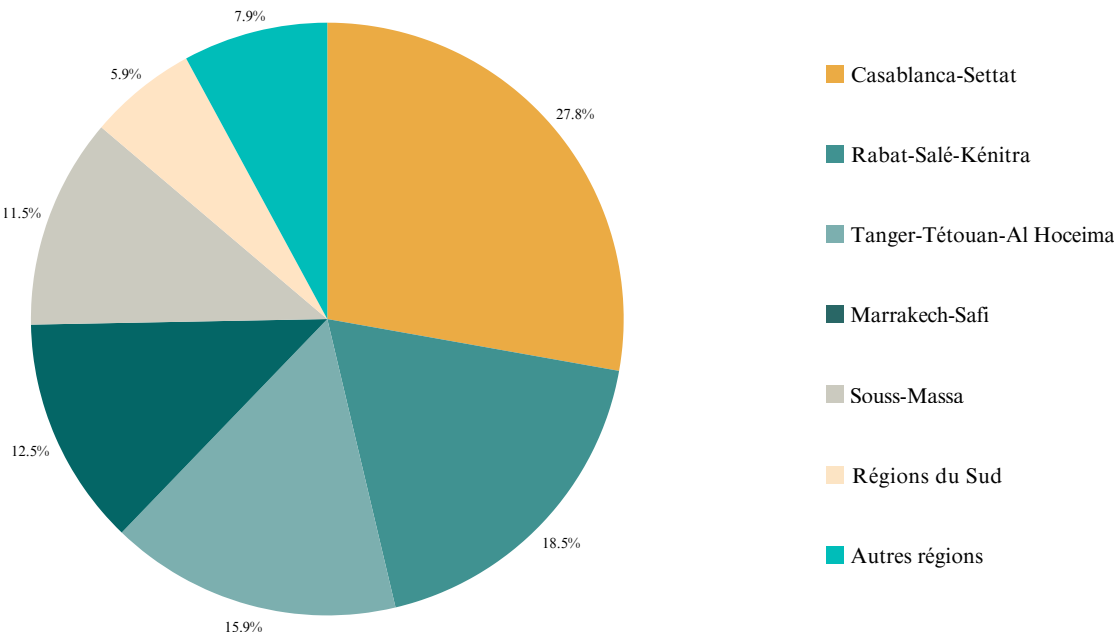


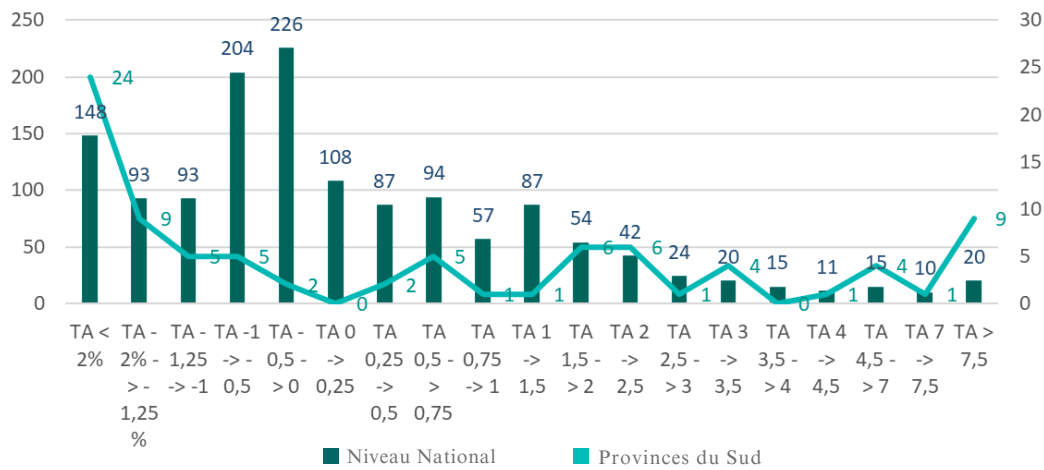
Figure 3: Contribution régionale à l'accroissement de la population entre 2014 et 2024 (%)



Le poids démographique des trois régions du Sud du Royaume s'est amélioré de 0,3 point depuis 2014 passant de 2,7% à 3% en 2024. La contribution de ces régions à l'accroissement de la population nationale, entre 2014 et 2024, affiche une performance par rapport à leur poids démographique,

qui a presque atteint le double pour l'ensemble de ces régions, soit 5,9%, et dépasse pour certaines d'entre elles le triple comme c'est le cas pour la région de Dakhla Oued Eddahab dont le poids démographique représente 0,6% et la contribution à l'accroissement démographique atteint 2,6%.

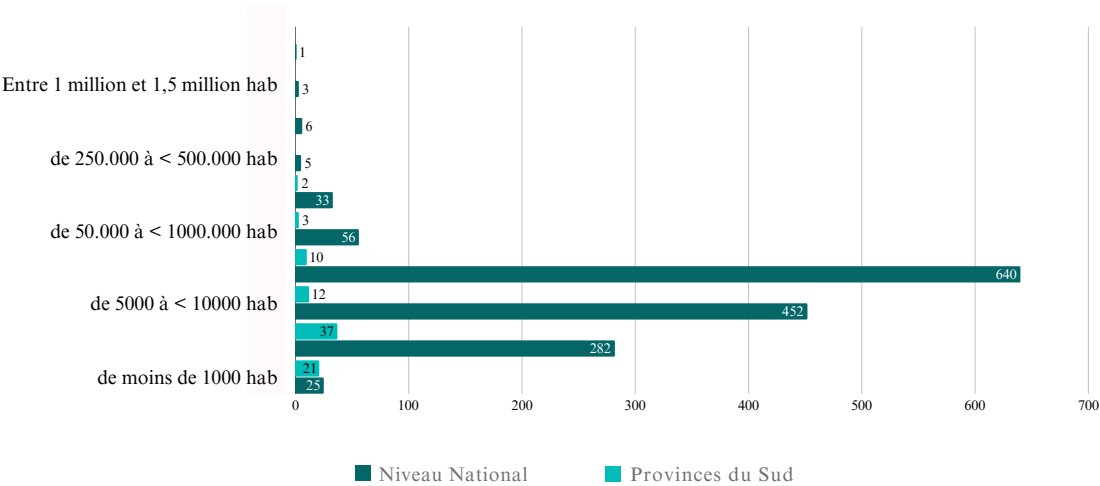
Figure 4 : Répartition des communes selon le taux de d'accroissement



Selon les communes, 45 sur les 86 communes constituant les trois régions du Sud, soit une part de 52%, ont affiché des taux d'accroissement de la population négatifs (57% à l'échelle nationale ou 857 sur 1503 communes). Cette tendance générale à la baisse concerne en premier lieu les communes rurales et s'explique par l'exode rural et l'émergence et/ou l'attractivité des centres urbains ou villes de ces régions.

Par ailleurs, 24 communes relevant des provinces du Sud (près de 30%) ont enregistré un décroissement de leur population de plus de 2%, alors que 20 communes (près de 25%) ont affiché des taux d'accroissement supérieurs à 2,5% (7,7% au niveau national).

Figure 5 : Répartition des communes selon la taille





1.2

LES MÉNAGES : TAILLE DE PLUS EN PLUS RÉDUITE

La présente section propose une analyse comparative de l'accroissement du nombre de ménages au sein des trois régions du Sud. En examinant à la fois leur situation par rapport à la moyenne nationale et les écarts entre elles, cette

analyse permet de mieux comprendre les dynamiques démographiques territoriales mises en œuvre. Elle permet ainsi de mettre en exergue les disparités et tendances spécifiques qui caractérisent l'évolution des ménages dans cette partie du territoire national.

Transition démographique et urbaine

L'accroissement de la population au niveau des trois provinces du Sud s'inscrit à la fois dans la logique de la transition démographique observée à l'échelle nationale mais également dans la particularité d'un espace d'accueil de populations à la recherche d'opportunités d'emploi, d'infrastructures et de services sociaux de base.

Cette situation explique largement les points d'infléchissement susmentionnés, grâce à l'engagement et aux efforts volontaristes de l'Etat depuis la récupération des provinces du Sud.

Le lancement par Sa Majesté le Roi du Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud en 2015 a donné une impulsion majeure à cette dynamique de développement territorial intégré, inclusif et durable.

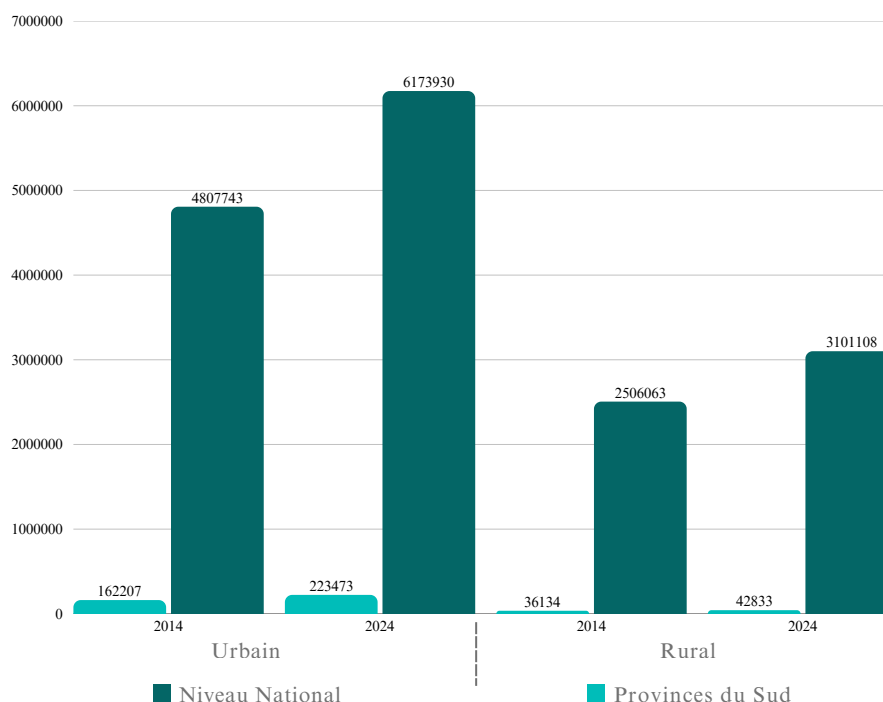
Ainsi presque toutes les villes relevant des provinces du Sud ont affiché des taux d'accroissement démographique importants et un niveau d'urbanisation qui s'accroît au fil du temps, passant de 77,3% en 2014 à environ 80% en 2024.

Tableau 2 : population légale, poids démographique et taux d'urbanisation									
Région	RGPH 2014				RGPH 2024				
	Effectifs de la population			Taux d'urbanisation	Effectifs de la population			Taux d'urbanisation	Poids
	Urbain	Rural	Ensemble		Urbain	Rural	Ensemble		
Guelmim-Oued Noun	280.094	153.663	433.757	64,6	299.543	149.142	448.685	66,8	1,2
Laâyoune-Sakia El Hamra	343.362	24.396	367.758	93,4	416.636	34.392	451.028	92,4	1,2
Dakhla-Oued Ed Dahab	106.277	36.678	142.955	74,3	176.836	43.129	219.965	80,4	0,6
Régions du Sud	729.733	214.737	944.470	77,3	893.015	226.663	1.119.678	79,8	3,0
National	20.432.439	13.415.803	33.848.242	60,4	23.110.108	13.718.222	36.828.330	62,8	100

Les villes relevant des provinces du Sud commencent à se positionner en tant que grandes agglomérations en termes de population. La ville de Laâyoune occupe, ainsi, la 15^{ème} place au rang des villes du Royaume (même rang en 2014 et 14^{ème} en 2004).

La ville de Dakhla se positionne à la 24^{ème} place (contre 32^{ème} en 2014 et 47^{ème} en 2004) et la ville de Guelmim occupe la 29^{ème} place (contre 29^{ème} en 2014 et 27^{ème} en 2004).

Figure 6 : Nombre de ménages selon le milieu de résidence au niveau des Provinces du Sud et l'échelle nationale entre 2014 et 2024



Source : Recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) 2014 et 2024, Haut-Commissariat au Plan.

En 2024, les provinces du Sud comptent, au total, 223 473 ménages urbains et 42 833 ménages ruraux. La province de Laâyoune se distingue par une forte concentration urbaine, abritant, à elle seule, 32,5% des ménages urbains de la région. Elle est suivie par la province de Oued Ed-Dahab (20,3%) et celle de Guelmim (16,4%). À l'inverse, certaines provinces telles que Aousserd, Tarfaya ou Assa-Zag abritent, chacune, moins de 2 à 3% de l'ensemble des ménages urbains de la région.

S'agissant des ménages ruraux, la province de Sidi Ifni vient en tête en abritant 43,4% des ménages ruraux des trois régions du Sud, devançant les provinces de Guelmim (24,7%) et de Oued Ed-Dahab (14,8%).

Le nombre de ménages varie significativement selon les provinces des trois régions du Sud. Les augmentations les plus marquées (entre 2014 et 2024) concernant les ménages urbains ont touché la province de Laâyoune avec 19 726 ménages urbains additionnels et un taux d'accroissement annuel moyen de 3,22%.

Elle est, dans ce sens, classée 18e au niveau national. Cette augmentation a également touché la province de Oued Ed-Dahab avec 19 932 ménages urbains additionnels et un taux d'accroissement annuel de 6% (4e au niveau national). En revanche, la province de Sidi Ifni est celle qui concentre le plus de ménages ruraux avec un effectif de plus de 18 500 ménages en 2024.

D'autres provinces, comme Aousserd, enregistrent une évolution particulière, passant d'une absence totale de ménages urbains en 2014 à une émergence significative en 2024, avec un effectif de 1499 ménages, traduisant une structuration urbaine récente avec le reclassement de Bir Guendouz en centre urbain.

La province de Laâyoune, la plus peuplée de cette partie du territoire national, abritait, en 2024, 73.866 ménages. Elle occupe, ainsi, la 47e place parmi les provinces du Royaume (avec les provinces de Ouezzane et de Berkane), et reste, toutefois, en deçà des effectifs enregistrés dans les grandes provinces au niveau national comme Kénitra (300.046 ménages).

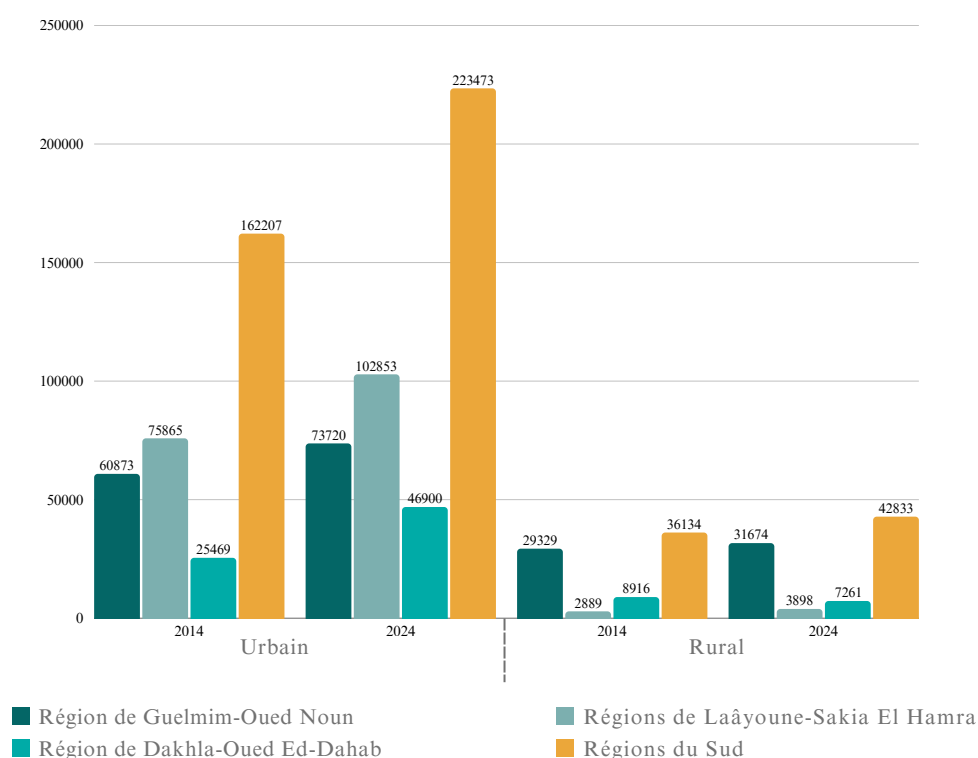
Le ville de Laâyoune prédomine, avec 24,1% du poids démographique régional en termes de ménages, suivie par Dakhla (17,05%) et Guelmim (11,39%).

Ces trois villes regroupent à elles seules plus de 52% des ménages des provinces du Sud, témoignant d'un phénomène marqué de polarisation urbaine autour de pôles structurants.

Entre 2014 et 2024, les trois régions du Sud ont connu un accroissement du nombre de ménages relativement supérieur à celui observé à l'échelle nationale pour la même période, notamment en milieu urbain.

Le nombre de ménages urbains a, ainsi, progressé dans ces régions à un rythme annuel moyen de 3,25%, contre 2,56% au niveau national. En revanche, en milieu rural, l'accroissement des ménages a été, dans ces régions, plus modéré, avec un taux annuel moyen de 1,72%, inférieur à celui observé au niveau national (2,12%).

Figure 7 : Accroissement des ménages des régions du Sud selon le milieu de résidence (2014–2024)

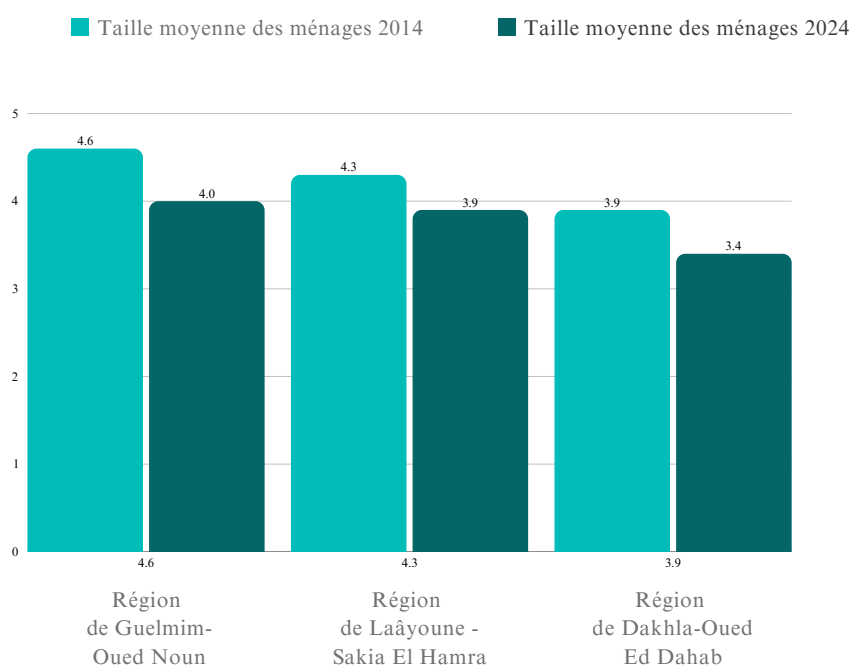


Source : Recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) 2014 et 2024, Haut-Commissariat au Plan.

Durant la période 2014-2024, les trois régions du Sud présentent des dynamiques différenciées en matière d'accroissement des effectifs des ménages, en comparaison avec la moyenne enregistrée au niveau de l'ensemble des régions du Sud. La région de Dakhla-Oued Ed-Dahab se distingue, ainsi, par une progression particulièrement rapide, affichant un taux d'accroissement annuel moyen dépassant les 6%, nettement supérieur à la moyenne relevée au niveau des trois régions (3,25% en milieu urbain et 1,72% en milieu rural).

La région de Laâyoune-Sakia El Hamra enregistre, quant à elle, un taux d'accroissement annuel moyen des ménages urbains relativement proche de la moyenne des trois régions du Sud, au moment où la région de Guelmim-Oued Noun affiche des taux plus faibles, notamment en milieu rural, traduisant un rythme d'évolution relativement plus modéré. Ces contrastes mettent en évidence la diversité des trajectoires démographiques au sein des régions du Sud.

Figure 8 : Évolution de la taille moyenne des ménages (2014–2024)

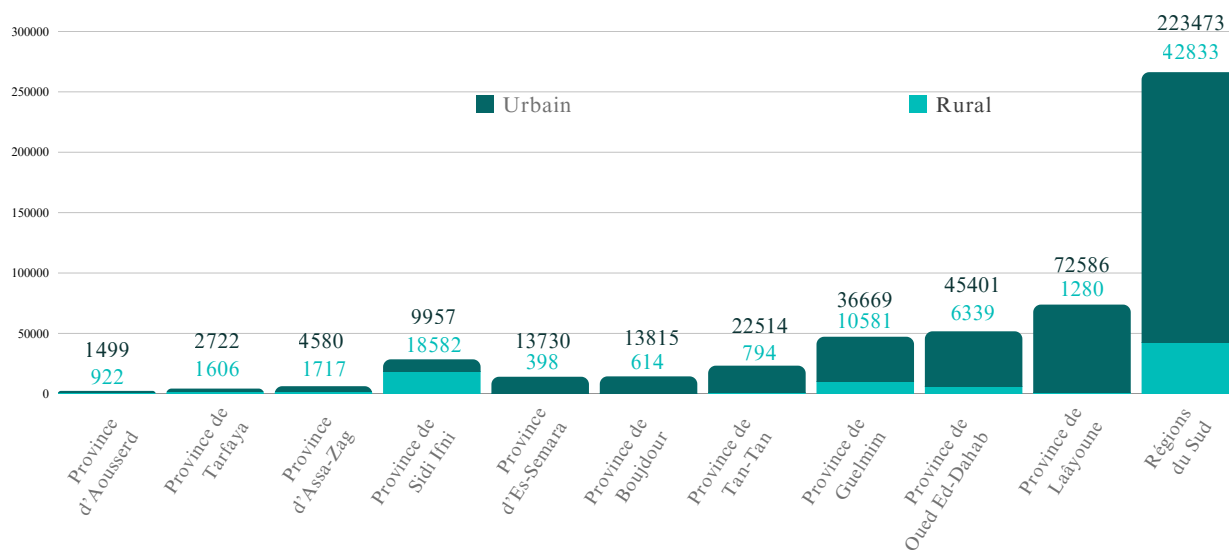


Source : Recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) 2014 et 2024, Haut-Commissariat au Plan.

Entre 2014 et 2024, une tendance à la diminution de la taille moyenne des ménages est observée dans l'ensemble des trois régions du Sud. Dans la région de Guelmim-Oued Noun, cet indicateur est passé, durant cette période, de 4,6 à 4,0 personnes s'alignant ainsi sur la tendance observée au niveau national (4,6 personne en 2014 et 3,9 en 2024).

Il a reculé, pour la même période dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, de 4,3 à 3,9 personnes, et dans la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab, de 3,9 à 3,4 personnes. Cette tendance reflète une transition vers des structures familiales plus restreintes, marquées par la prépondérance du modèle des ménages nucléaires, en lien avec les transformations socio-économiques et les dynamiques d'urbanisation.

Figure 9. Comparaison du nombre de ménages dans les Provinces du Sud en 2024



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.



1.3

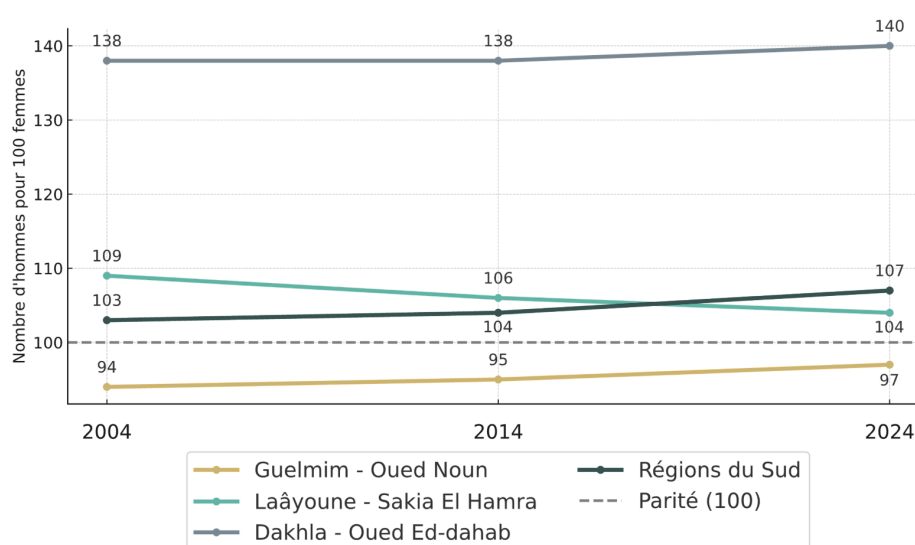
PROFILS DÉMOGRAPHIQUES

Répartition de la population par sexe

Au premier septembre 2024, la population municipale des régions de Guelmim-Oued Noun, de Laâyoune-Sakia El Hamra et de Dakhla-Oued Ed-Dahab, s'établissait à 1 023 443 habitants, soit environ 2,8% de la population municipale relevée au niveau national. Cette population se distribue de manière relativement équilibrée entre les trois régions avec 417.663 habitants pour la région de Guelmim-Oued Noun, 419.169 habitants pour Laâyoune-Sakia El Hamra et 186.611 habitants pour la région de Dakhla - Oued Ed-Dahab.

Les personnes de sexe masculin totalisent 528 845 personnes (soit une part de 52% contre 49,9% à l'échelle nationale) et celles de sexe féminin comptent 494 598 personnes (48%), portant le rapport de masculinité agrégé, au niveau de l'ensemble des régions du Sud, à 107 hommes pour 100 femmes, contre 104 en 2014 et 103 en 2004.

Figure 10: Évolution du rapport de masculinité (2004 – 2024)



Source : HCP, RGPH 2004, 2014 et 2024

L'examen de l'évolution du rapport de masculinité dans le temps révèle l'originalité de la trajectoire de la région de Guelmim - Oued Noun où ce rapport, initialement inférieur à l'équilibre (94 en 2004), s'élève à 97 en 2024, sous l'effet combiné du vieillissement parmi les personnes de sexe féminin en milieu rural et d'un apport migratoire masculin orienté vers les zones situées sur le littoral. Malgré cette légère progression, les femmes conservent l'avantage numérique (211 832 contre 205 831 hommes).

Au niveau de la région de Laâyoune - Sakia El Hamra, la tendance est symétrique dans le sens où le ratio, historiquement élevé de 109 hommes pour 100 femmes en 2004, recule graduellement pour atteindre 104 en 2024, à la faveur d'un ralentissement des migrations de travail masculines vers les activités portuaires, marchandes et administratives. Les hommes restent toutefois légèrement majoritaires dans cette région avec un effectif de 213 976 contre 205 193 femmes et une part de 51%. Cette tendance est presque similaire à celle observée dans la région de Tanger Tétouan Al Hoceima où la part des hommes représente 50,2%.

Le déséquilibre demeure plus marqué dans la région de Dakhla - Oued Ed-Dahab, où le rapport de masculinité passe de 138 en 2004 à 140 en 2024 (109 038 hommes pour 77 573 femmes), reflétant une surreprésentation masculine étroitement liée aux spécificités de la région à savoir sa spécialisation halieutique (principalement les marins pêcheurs dans les sites de pêche), agricole, logistique ou portuaire (marins, ouvriers de chantiers, etc).

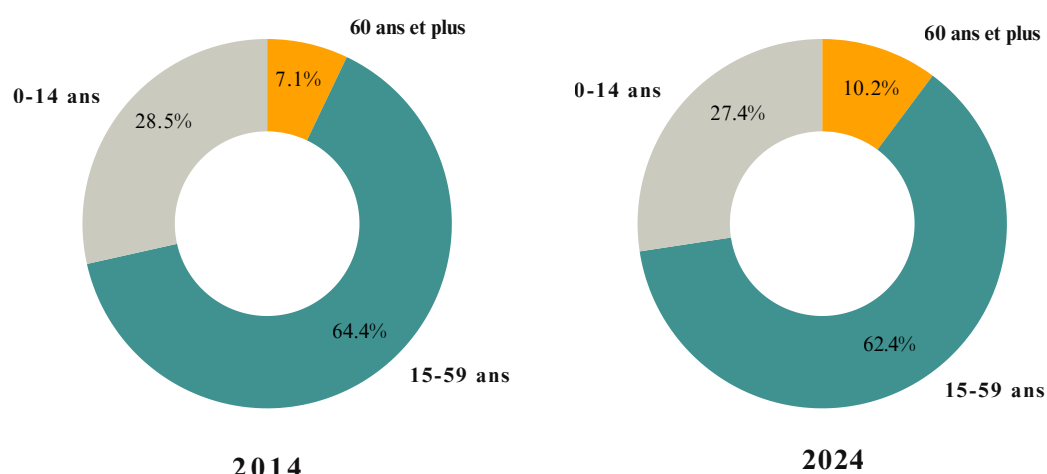
Dans l'ensemble, de 2004 à 2024, les trois régions du Sud ont enregistré une progression du rapport de masculinité passant, pour la même période, de 103 à 107, résultant de migrations sélectives, de spécialisations économiques différenciées et de transformations sociodémographiques liées notamment à un vieillissement contrasté entre zones urbaines et rurales. Ces évolutions soulignent la diversité des trajectoires démographiques internes qui façonnent aujourd'hui la structure par sexe des provinces du Sud.

Répartition de la population par groupes d'âge

Entre 2014 et 2024, la structure d'âge agrégée des trois provinces du Sud s'est sensiblement modifiée. La part des personnes de moins de 15 ans a reculé de 28,5 % à 27,4 % entre 2014 et 2024 contre 28,7% à 26,5% à l'échelle du Royaume, tandis que celle des personnes âgées de 60 ans et plus a progressé de 7,1 % en 2014 à 10,2 % en 2024 (de 9,4% à 13,8% à l'échelle nationale). En termes d'effectifs, le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans demeure stable autour de 280 000 personnes soit 3% de l'ensemble des enfants de moins de 15 ans au Maroc, alors que le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus dépasse désormais le seuil des 100 000 personnes (près de 104 000) soit 2% de cette catégorie de population au Maroc.

L'âge médian est passé d'environ 26,6 ans en 2014 à 29,5 ans en 2024. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de forte concentration urbaine dans le sens où 85% des habitants des régions du Sud résident en milieu urbain, où les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 28,2 % de la population totale contre 9,0 % pour les personnes âgées de 60 ans et plus. En milieu rural, abritant 153 000 habitants, ces proportions sont respectivement de 22,4 % et de 17,0 %.

Figure 11 : Évolution de la structure de la population des Provinces du Sud selon les groupes d'âge entre 2014 et 2024

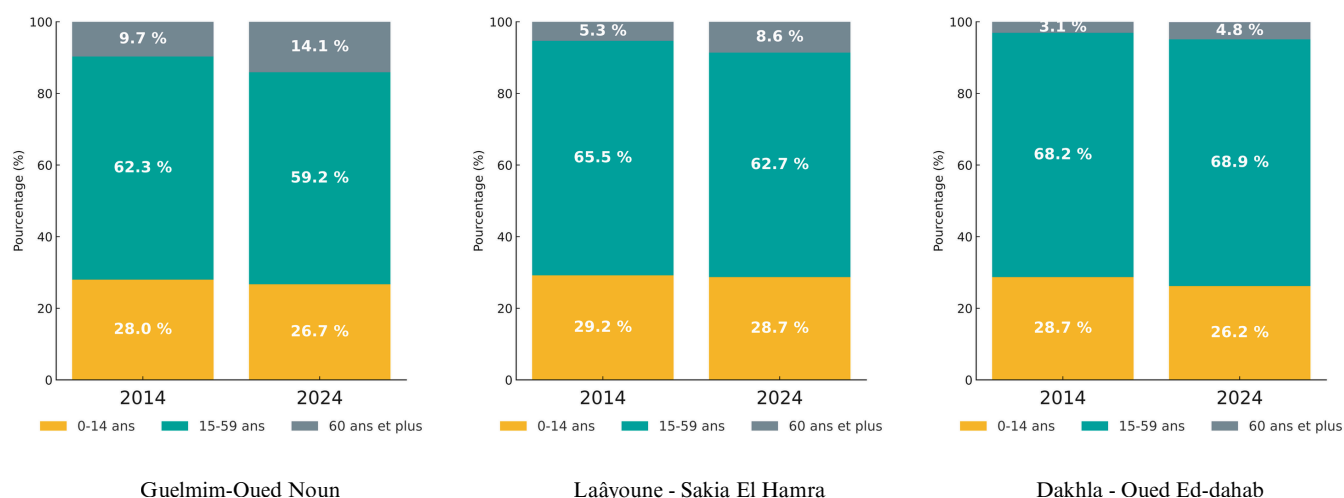


Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

Dans la région de Guelmim-Oued Noun, la proportion des personnes de moins de 15 ans a reculé de 28,0 % à 26,7 % entre 2014 et 2024, tandis que celle des personnes âgées de 60 ans et plus a fortement progressé de 9,7% à 14,1 %. L'âge médian y gagne plus de quatre points, passant de 27,0 ans à 31,3 ans, ce qui place cette région en tête des trois régions du Sud en ce qui concerne le vieillissement de la population.

Si la part des enfants reste légèrement plus élevée en zones urbaines (27,3 %) qu'en zones rurales (25,1%), la situation s'inverse pour les personnes âgées, dans le sens où 19,3% des ruraux ont 60 ans ou plus contre 11,9 % des citadins, indiquant une concentration des personnes âgées dans les zones intérieures de la région caractérisées par une faible densité de population.

Figure 12 : Évolution de la structure de la population des provinces du Sud selon les groupes d'âge entre 2014 et 2024



Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

Selon les données contenues dans le graphique ci-dessus, la région de Laâyoune - Sakia El Hamra présente un profil plus jeune. En effet, au moment où la part des moins de quinze ans dans cette région a reculé, entre 2014 et 2024, de 29,2 % à 28,7 %, celle des personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté de 5,3 % à 8,6 %. L'âge médian passe, quant à lui, de 26,1 à 28,5 ans, reflétant à la fois un léger ralentissement des naissances et des gains de survie aux âges avancés.

La dynamique est différente dans la région de Dakhla - Oued Ed-Dahab. La part des enfants de moins de quinze ans a reculé entre 2014 et 2024 passant de 28,7 % à 26,2 %. Celle des personnes âgées de 60 ans et plus s'est élevée de 3,1 % à 4,8 %, confirmant le maintien d'une large fenêtre démographique.

L'âge médian n'a progressé que de 2 ans et demeure le plus bas au niveau des trois régions du Sud (26,5 ans en 2014 et 28,4 ans en 2024). L'urbanisation quasi généralisée façonne une structure très jeune dans les villes avec une proportion de 28,5 % d'enfants de moins de 15 ans et de 5,2 % de personnes âgées de 60 ans et plus dans l'agglomération de Dakhla, contre seulement 5,1 % d'enfants de moins de 15 ans et 3,5 % de seniors (personnes âgées de 60 ans et plus) dans un milieu rural résiduel prédominé par les adultes âgés de 20 à 34 ans attirés par les activités agro-pastorales et halieutiques.

Malgré une évolution tendant vers un profil démographique plus mature, les rythmes de transformation demeurent différenciés d'une région à l'autre, reflétant des dynamiques de fécondité et des mouvements migratoires propres à chacune des trois régions du Sud du Royaume.

Répartition de la population selon l'état matrimonial

La décennie 2014-2024 a profondément modifié la répartition du statut matrimonial dans les trois régions du Sud. En effet, parmi la population âgée de 15 ans et plus, la part des célibataires a reculé de 55,5 % à 35,2 % (moins de 20 points), alors que celle des personnes mariées s'est élevée de 39,5 % à 56,9 % (plus 17 points).

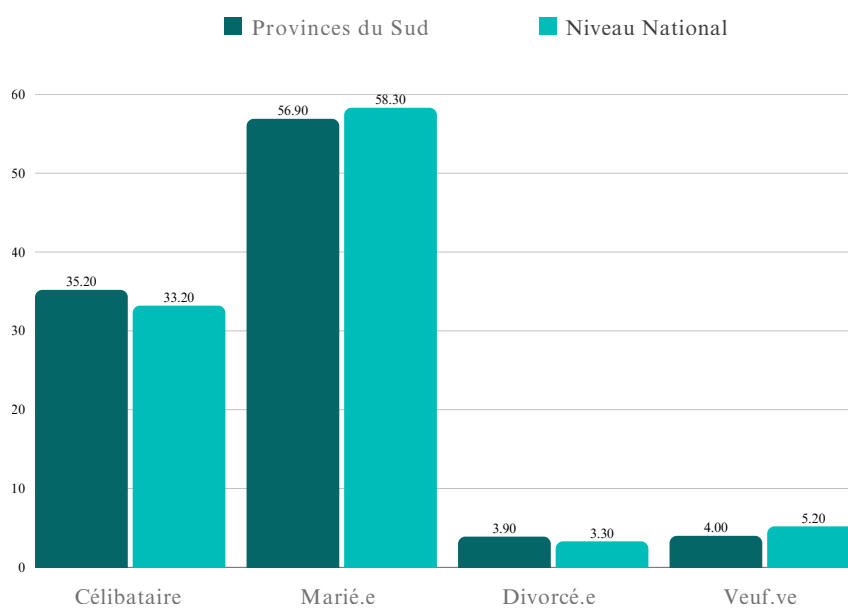
Les taux de divorces, qui restent relativement dans l'ensemble de bas niveaux, doublent pratiquement, passant de 2,0 % à 3,9 %. La proportion des veufs passe, quant à elle, de 3,0 % à 4,0 %. Cette redistribution traduit à la fois l'accès massif des cohortes nées dans les années 1990-2000 à la nuptialité et l'allongement de la durée de vie qui aurait comme conséquences d'accroître la part des veufs.

Tableau 3 : Répartition de la population des régions du Sud selon l'état matrimonial entre 2014 - 2024

Région	Statut matrimonial			
	Célibataires	Marié(e)s	Divorcé(e)s	Veuf(ve)s
Guelmim - Oued Noun	55,2 → 34,4	39,4 → 56,8	1,6 → 3,3	3,9 → 5,5
Laâyoune - Sakia El Hamra	56,2 → 35,1	38,9 → 57,1	2,4 → 4,4	2,5 → 3,4
Dakhla - Oued Ed-dahab	54,9 → 37,0	41,4 → 56,9	2,1 → 4,0	1,6 → 2,1
Ensemble des Régions du Sud	55,5 → 35,2	39,5 → 56,9	2,0 → 3,9	3,0 → 4,0

Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

Figure 13 : Répartition de la population selon l'état matrimonial en 2024

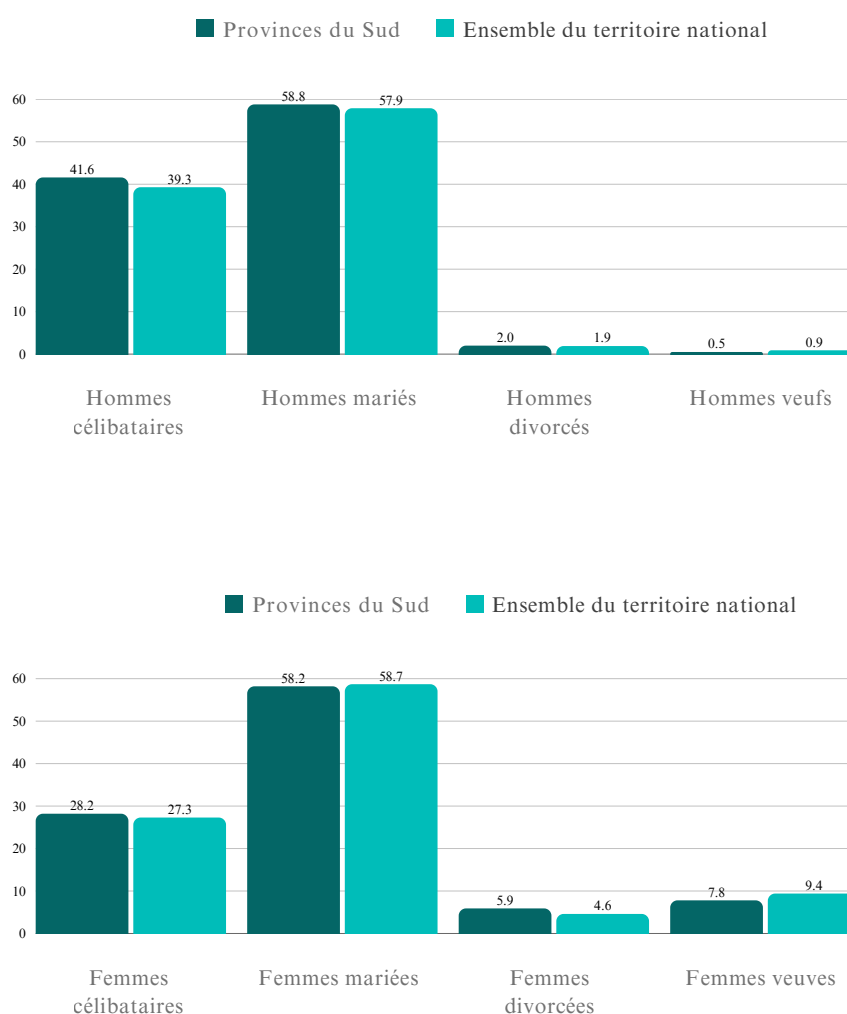


Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

Les régions du Sud se distinguent par des caractéristiques matrimoniales spécifiques par rapport à la situation prévalant au niveau national. La proportion des célibataires est relativement plus élevée dans ces régions, atteignant 35,2 % contre 33,2 % à l'échelle nationale (35,7 % dans la région de Tanger Tétouan Al Hoceima et 35% dans celle de l'Oriental). À l'inverse, la part des personnes mariées dans ces régions est de 56,9 % contre 58,3 % à l'échelle nationale. Par ailleurs, le taux de divorce est légèrement supérieur dans les régions du Sud en comparaison avec celui enregistré au niveau national (respectivement 3,87 % et 3,3 %).

Il est, cependant, équivalent à celui relevé au niveau de la région de Rabat Salé Kenitra. Enfin, la proportion des veufs et veuves est sensiblement plus faible dans cette partie du territoire national en comparaison avec les niveaux relevés au niveau national (respectivement 4,02 % et 5,2 %). Elle est relativement proche de celles observées au niveau des régions de Tanger Tétouan Al Hoceima et de Rabat Salé Kenitra, avec respectivement 4,4% et 5,1%.

Figure 14 : Répartition de la population selon l'état matrimonial et le sexe en 2024



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

L'analyse selon le statut matrimonial et le genre met en évidence des disparités significatives entre les trois régions du Sud et l'ensemble des régions (niveau national).

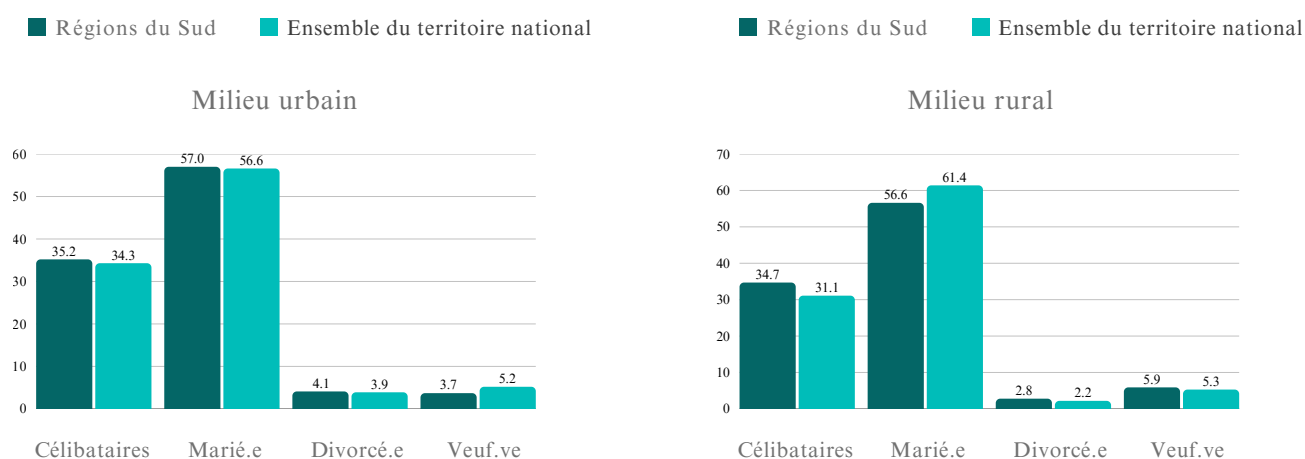
Parmi les hommes, la part des célibataires est sensiblement plus élevée dans les trois régions du Sud avec une part de 41,6 %, proche de celle relevée dans la région de Tanger Tétouan Al Hoceima (41,9%) qu'au niveau national (39,3 %).

La proportion des hommes mariés dans ces trois régions est légèrement inférieure à celle observée au niveau national, avec respectivement 55,8 % et 57,9 % et proche de celles observées au niveau des régions de Tanger Tétouan Al Hoceima (55,5%) et de l'Oriental (56,3%). La part des divorcés de sexe masculin est plus ou moins équivalente aussi bien dans les trois régions du Sud qu'au niveau national, avec respectivement 2 % et 1,9 %.

Le phénomène de veuvage reste, quant à lui, relativement insignifiant avec un taux de 0,5 % contre 0,9 % au niveau national.

Parmi les personnes de sexe féminin, la proportion des célibataires dans les trois régions du Sud est presque équivalente à celle relevée à l'échelle nationale, avec respectivement 28,2% et 27,3 %. La part des femmes mariées dans cette zone du territoire national est également presque identique à celle relevée au niveau national, avec respectivement 58,2 % et 58,7 %). En revanche, le taux de divorce féminin y dépasse nettement la moyenne nationale (5,9 % contre 4,6 %). Le veuvage parmi les personnes de sexe féminin est, quant à lui, relativement moins fréquent dans les régions du Sud avec 7,8 % contre 9,4 %.

Figure 15 : Répartition de la population selon l'état matrimonial et le milieu de résidence en 2024



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

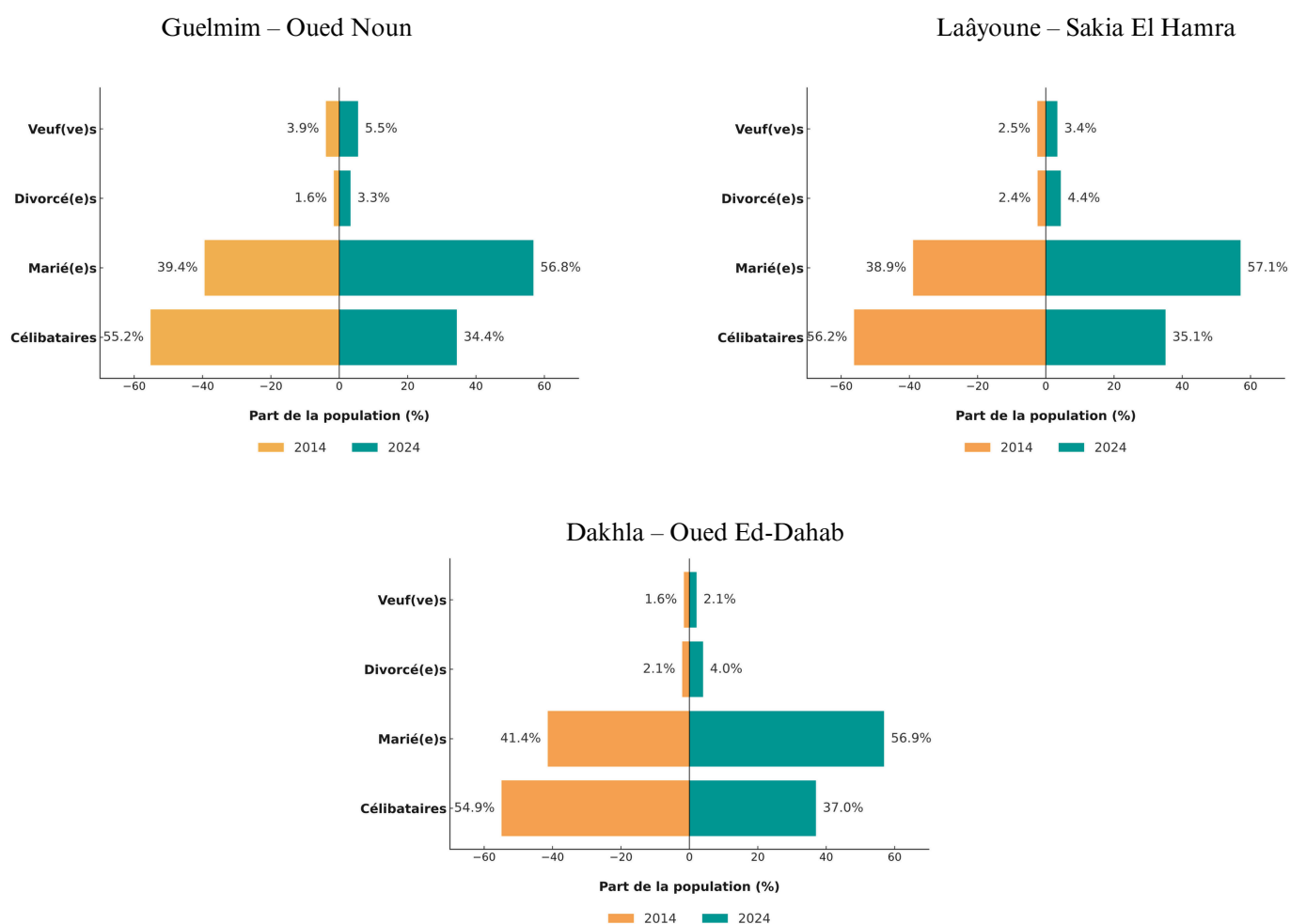
L'analyse du statut matrimonial selon le milieu de résidence fait apparaître des disparités notables entre les trois régions du Sud réunies et le niveau national.

En milieu urbain, la part des célibataires est légèrement plus élevée dans les trois régions du Sud (35,2 % contre 34,3 %), de même que celle des personnes en situation de divorce (4,1 % contre 3,9 %), tandis que la proportion des personnes en situation de veuvage est sensiblement plus faible dans cette zone en comparaison avec le niveau national, avec respectivement 3,7 % et 5,2 %.

Les écarts sont plus significatifs en milieu rural dans le sens où les trois régions du Sud enregistrent une part des célibataires relativement plus élevée que celle notée au niveau de l'ensemble du pays, avec respectivement 34,7% et 31,1%.

Si la part des personnes en situation de divorce est relativement équivalente entre les trois régions du Sud et le niveau national (2,8 % contre 2,2 %), celle des personnes mariées est nettement plus faible dans ces régions avec 56,6 % que celle enregistrée dans l'ensemble du pays avec une part de 61,4 %.

Figure 16: Évolution du statut matrimonial (2014–2024)



Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

Les données sur le statut matrimonial dans les trois régions du Sud du Maroc mettent en évidence une prédominance du mariage, qui concerne en 2024 dans ces régions 56,9 % de la population âgée de 15 ans et plus.

Le célibat constitue le deuxième statut le plus fréquent, avec des taux variant entre 34,4 % et 37%, atteignant un niveau particulièrement élevé dans la région de Dakhla-Oued-Ed-Dahab.

En revanche, les proportions de personnes divorcées et veuves demeurent relativement faibles, ne dépassant pas respectivement 4,4 % et 5,5 %, avec les taux les plus bas également enregistrés dans cette même région.

Figure 17 : Répartition de la population selon l'état matrimonial et le sexe en 2024



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

La région de Dakhla-Oued Ed-Dahab se distingue par des disparités marquées en matière de statuts matrimoniaux selon le genre. Elle enregistre le taux de célibat masculin le plus élevé (43,2 %) et le taux de célibat féminin le plus bas (27,1 %), accentuant l'écart entre les sexes par rapport à la moyenne de la région, qui s'établit à 41,9 % pour les hommes et 27,9 % pour les femmes.

Concernant le mariage, la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab affiche la plus forte proportion de femmes mariées (61,2 %), nettement au-dessus de la moyenne des trois régions relevée pour les personnes de sexe féminin (58,8 %), alors que le taux de mariage chez les hommes y est le plus faible (54,2 %), en deçà de la moyenne masculine des trois régions du Sud (55,5 %).

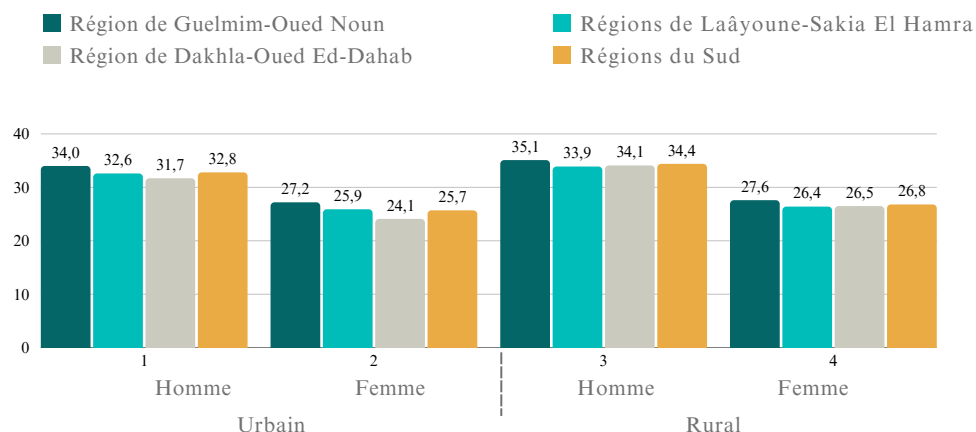
En matière de divorce, les femmes des régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab et de Laâyoune-Sakia El Hamra présentent les taux les plus élevés, avec respectivement 6,8 % et 6,7 %, dépassant la moyenne féminine des trois régions (6,1 %).

Enfin, le phénomène de veuvage parmi les femmes est particulièrement prononcé dans la région de Guelmim-Oued Noun, où il atteint 10 %, bien au-dessus de la moyenne régionale atteignant 7,1 %.

En revanche, le veuvage parmi les personnes de sexe masculin demeure marginal dans l'ensemble des régions du Sud, avec une moyenne de seulement 0,5 %. Ces données illustrent des dynamiques matrimoniales contrastées, influencées par des facteurs socioculturels et démographiques propres à chaque territoire.

La province de Sidi Ifni se distingue, quant à elle, par un taux de veuvage particulièrement élevé, atteignant 7,0 %, bien au-dessus de la moyenne des trois régions du Sud (5,2 %).

Figure 18 : Répartition de la population selon l'âge au premier mariage et le sexe en 2024



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

Les hommes se marient plus tard que les femmes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les écarts entre les sexes sont particulièrement marqués, avec un âge moyen oscillant entre 31,7 et 35,1 ans pour les hommes, contre 24,1 à 27,6 ans pour les femmes.

On observe également que les hommes et femmes ruraux se marient légèrement plus tard que leurs homologues urbains, notamment dans la région de Guelmim-Oued Noun (35,1 ans pour les hommes ruraux contre 34,0 en urbain).

Globalement, ces chiffres indiquent une certaine homogénéité entre les régions, avec une légère tendance au mariage plus précoce à Dakhla-Oued Ed-Dahab, surtout chez les femmes urbaines (24,1 ans).



II

DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES PROVINCES DU SUD

2.1

DÉPENDANCE DÉMOGRAPHIQUE

Au niveau des provinces du Sud réunies, la décennie 2014-2024 s’est caractérisée par un léger recul du ratio de dépendance des enfants de moins de 15 ans dont le niveau a baissé de 44,3 à 43,9 personnes pour 100 actifs âgés de 15 à 59 ans.

Le ratio de dépendance des aînés (personnes âgées de 60 ans et plus) a progressé fortement de 10,9 à 16,3 personnes pour 100 actifs âgés de 15 à 59 ans. L’effet combiné porte le ratio de dépendance total (enfants âgés de moins de 15 ans et des personnes âgées de 60 ans et plus) de 55,2 en 2014 à 60,2 en 2024.

Tableau 4 : Évolution 2014-2024 des ratios de dépendance démographique dans les provinces du Sud			
Région	Enfants (0-14 ans) / 100 actifs (15-59 ans) 1	Aînés (60 ans et plus) / 100 actifs 2	Total (1+2) / 100 actifs
Guelmim - Oued Noun	45,0 → 45,1	15,6 → 23,8	60,6 → 68,9
Laâyoune - Sakia El Hamra	44,5 → 45,8	8,1 → 13,7	52,6 → 59,5
Dakhla - Oued Ed-dahab	42,0 → 38,0	4,5 → 7,0	46,5 → 45,0
Ensemble des régions du Sud	44,3 → 43,9	10,9 → 16,3	55,2 → 60,2

Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

Au niveau de la région de Guelmim - Oued Noun, le ratio de dépendance des personnes âgées de 60 ans et plus s’est élevé, entre 2014 et 2024, de 15,6 à 23,8 (+8,2 points), résultant du quasi-doublement de la part des personnes âgées de 60 ans et plus. Le ratio de dépendance total atteint désormais 68,9 pour 100 actifs, soit un niveau sensiblement supérieur à la moyenne des Régions du Sud (60,2).

La région de Laâyoune - Sakia El Hamra présente, pour la même période, une évolution plus graduelle. Le ratio des enfants âgés de moins de 15 ans augmente légèrement (44,5 à 45,8) tandis que celui des aînés (personnes âgées de 60 ans et plus) marque une importante augmentation, passant de 8,1 à 13,7 (soit une hausse de plus de 5,6 points). Le ratio total de dépendance s’établit en 2024 à 59,5 (+6,9 points).

Au niveau de la région de Dakhla - Oued Ed-Dahab, la dynamique est plutôt inverse. En effet, le ratio de dépendance des enfants âgés de moins de 15 ans a nettement reculé, pour la période 2014-2024, passant de 42 à 38 (moins de 4 points) alors que celui des personnes âgées de 60 ans et plus n’a augmenté que de 3,5 points passant de 4,5 à 7 points.

Le ratio total chute ainsi, durant la même période, à 45 (soit un recul de moins de 1,5 point), confirmant que cette région bénéficie encore d’une aubaine démographique favorable grâce à une cohorte d’actifs qui dépasse les deux tiers de la population.

2.2

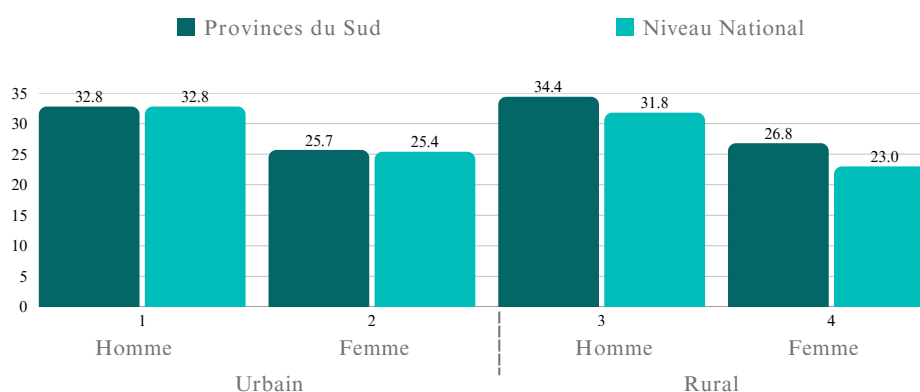
NUPTIALITÉ DANS LES PROVINCES DU SUD : DYNAMIQUES CONTRASTÉES ET ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES MAJEURS

La nuptialité représente un indicateur clé dans l'analyse des dynamiques démographiques, en raison de son lien étroit avec la fécondité. Le mariage, en particulier, constitue l'un des déterminants majeurs de la natalité, influençant directement le rythme et l'intensité de l'accroissement de la population. L'âge au premier mariage joue ainsi un rôle central, car il conditionne la durée potentielle de la vie reproductive.

Comprendre les tendances de la nuptialité permet donc d'appréhender de manière plus fine les évolutions démographiques et les enjeux de développement qui en découlent.

L'analyse précédente sur l'état matrimonial, qui met en avant les disparités relevées entre les trois régions du Sud et l'ensemble du pays, et les écarts entre les deux milieux de résidence, toujours en faveur de la catégorie des célibataires, en premier lieu, mais aussi des divorcés, est très significatif et explique la trajectoire de l'âge au premier mariage.

Figure 19 : Age moyen singulier au mariage selon le milieu de résidence



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

Au niveau des trois régions du Sud, l'âge moyen au premier mariage présente des spécificités notables par rapport à la moyenne nationale. Selon les résultats du RGPH2024, les hommes se marient en moyenne pour la première fois dans ces régions à l'âge de 32,8 ans en milieu urbain et de 34,4 ans en milieu rural, tandis que les femmes contractent leur premier mariage à un âge plus jeune de 25,7 ans en milieu urbain et de 26,8 ans en milieu rural. Ces âges sont globalement supérieurs aux moyennes nationales, qui s'établissaient à 32,8 ans pour les hommes citadins et à 31,8 ans pour les hommes ruraux, à 25,4 ans pour les femmes citadines et à 23 ans pour les femmes rurales.

Ces données confirment des tendances structurelles stipulant que les hommes se marient généralement plus tard que les femmes, et l'âge au premier mariage est, en moyenne, plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, une particularité se dégage dans les provinces du Sud, faisant que les hommes ruraux se marient à un âge plus avancé que leurs homologues urbains. Cette inversion de tendance pourrait traduire des spécificités culturelles, sociales ou économiques propres à cette partie du territoire national.

Les données sur l'âge au premier mariage confirment que les hommes se marient systématiquement plus tard que les femmes, tant en milieu urbain que rural. Les écarts entre les sexes sont significatifs (7 à 9 ans d'écart), avec un âge moyen au premier mariage variant de 31,7 à 35,1 ans pour les hommes et de 24,1 à 27,6 ans pour les femmes.

Il est également à noter que, contrairement à la tendance observée au niveau national, les ruraux des provinces du Sud se marient légèrement plus tard que leurs homologues citadins. Cette différence est particulièrement prononcée dans la région de Guelmim-Oued Noun, où les hommes ruraux se marient en moyenne pour la première fois à l'âge de 35,1 ans contre 34,0 ans pour les citadins.

Dans l'ensemble, ces chiffres traduisent une homogénéité interrégionale relative en matière d'âge au premier mariage, bien que la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab se distingue, à ce niveau, par une tendance plus précoce, notamment chez les femmes en milieu urbain, dont l'âge moyen au premier mariage est de 24,1 ans.

Tableau 5. Répartition de la population des provinces du Sud selon l'état matrimonial

Collectivités territoriales	État matrimonial des 15 ans et plus (%)				Âge moyen singulier au mariage
Région	Célibataire	Marié.e	Divorcé.e	Veuf.ve	
Province de Guelmim	34,8	56,3	3,4	5,5	30,8
Province d'Assa-Zag	39,3	53,5	3,1	4,1	31,6
Province de Tan-Tan	36,1	55,7	3,9	4,3	30,4
Province de Sidi Ifni	30,9	59,4	2,7	7	30,2
Province de Laâyoune	34,9	56,6	5	3,6	29,3
Province de Boujdour	34,6	60,1	2,8	2,5	28,3
Province de Tarfaya	33,2	59,5	3,8	3,5	28,4
Province d'Es-Semara	37,1	55,8	3,6	3,5	29,9
Province d'Oued Ed-Dahab	37	56,8	4,1	2,1	29,1
Province d'Aousserd	34,9	60	3,1	2	28,3

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

Les provinces de Boujdour et d'Aousserd affichent les taux de mariage les plus élevés (respectivement 60,1 % et 60,0 %), associés aux âges moyens au premier mariage les plus bas (28,3 ans), ce qui traduit une propension marquée au mariage précoce.

À l'opposé, la province d'Assa-Zag enregistre le taux de célibat le plus élevé (39,3 %) et des âges moyens au premier mariage les plus avancés (31,6 ans), reflétant un accès plus tardif à la vie conjugale.

De manière générale, ces données révèlent une corrélation entre un âge moyen au premier mariage plus bas et une plus forte prévalence de personnes mariées, en particulier dans les provinces situées à l'extrême Sud du Royaume comme celles de Boujdour et d'Aousserd.

À l'inverse, les provinces situées plutôt au Nord de cette zone, telles que celles d'Assa-Zag ou de Guelmim, semblent être marquées par des trajectoires matrimoniales plus tardives.

2.3

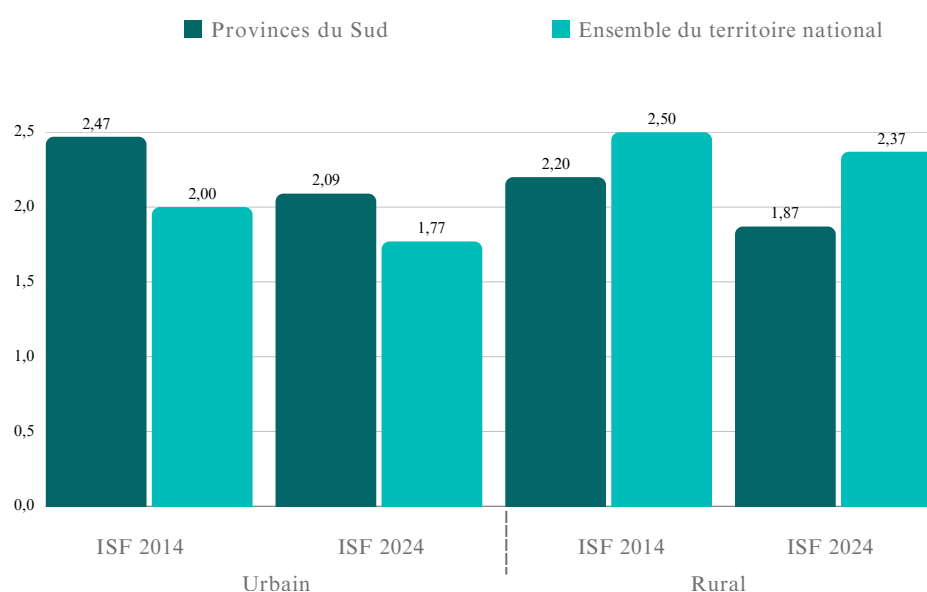
PROVINCES DU SUD : LA FÉCONDITÉ EN DÉCLIN, UN MARQUEUR DE TRANSFORMATION SOCIALE

La fécondité constitue un pilier fondamental de la dynamique démographique, en tant que principal moteur du renouvellement des générations et de la croissance de la population.

Elle reflète non seulement des comportements individuels et familiaux, mais aussi des choix sociétaux influencés par des facteurs économiques, culturels, sanitaires et éducatifs. Comprendre les niveaux et les tendances de la fécondité permet ainsi d'éclairer les politiques publiques en matière de santé reproductive, d'éducation, de planification familiale et de développement territorial.

Cette section propose une analyse comparative des indicateurs de fécondité à l'échelle nationale et dans les provinces du Sud du Royaume, mettant en exergue les spécificités territoriales, les écarts selon le milieu de résidence ainsi que les dynamiques sous-jacentes aux comportements procréatifs dans ces territoires.

Figure 20 : L'indice synthétique de fécondité (ISF) entre 2014 et 2024



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

Entre 2014 et 2024, l'indice synthétique de fécondité (ISF) poursuit sa trajectoire décroissante au Maroc, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, s'inscrivant dans la dynamique de transition démographique amorcée depuis plusieurs décennies.

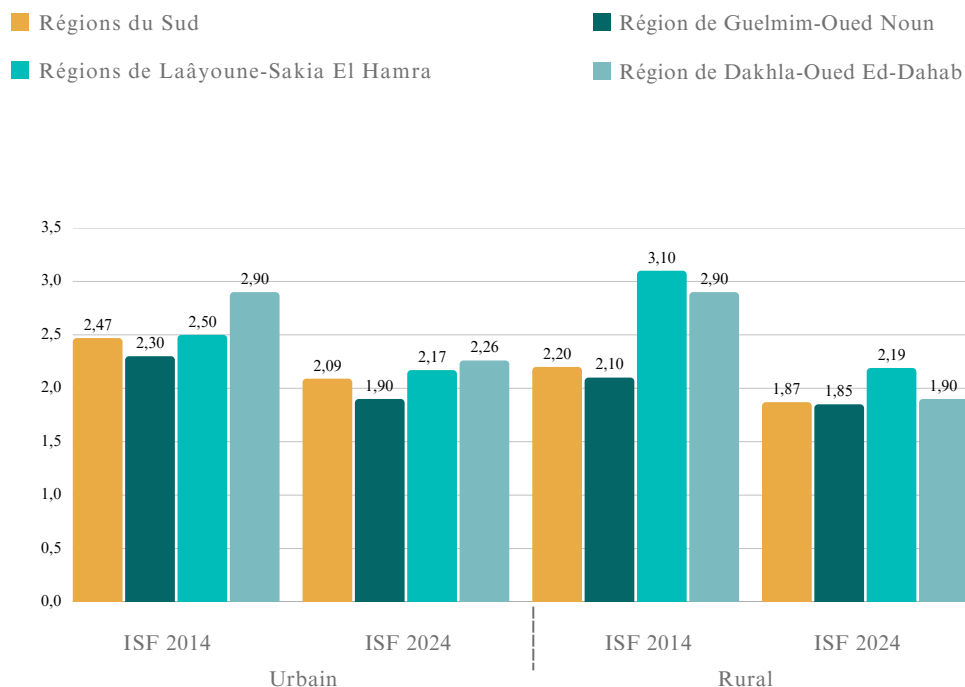
Cette tendance est particulièrement marquée dans les provinces du Sud, où la baisse de la fécondité est plus prononcée qu'au niveau national. En milieu rural dans ces provinces, l'ISF a reculé de 2,20 à 1,87 enfants par femme, soit une baisse annuelle moyenne de -1,59%, contre -0,54% à l'échelle nationale (de 2,50 à 2,37).

En zones urbaines, le recul est également plus soutenu dans les provinces du Sud (de 2,47 à 2,09, soit -1,64% par an) que sur l'ensemble du territoire national (de 2,00 à 1,77, soit -1,23% par an), traduisant une évolution rapide des comportements procréatifs vers des normes plus restreintes.

Ces évolutions témoignent d'une convergence progressive des schémas de fécondité entre les deux milieux de résidence, bien que des disparités subsistent encore.

Elles confirment aussi un ralentissement net de la croissance démographique, aux implications importantes pour les politiques publiques, notamment en matière de santé reproductive, d'éducation, de planification familiale et d'aménagement du territoire.

**Figure 21 : Indice synthétique de fécondité (ISF) entre 2014 et 2024
dans les régions du Sud**



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

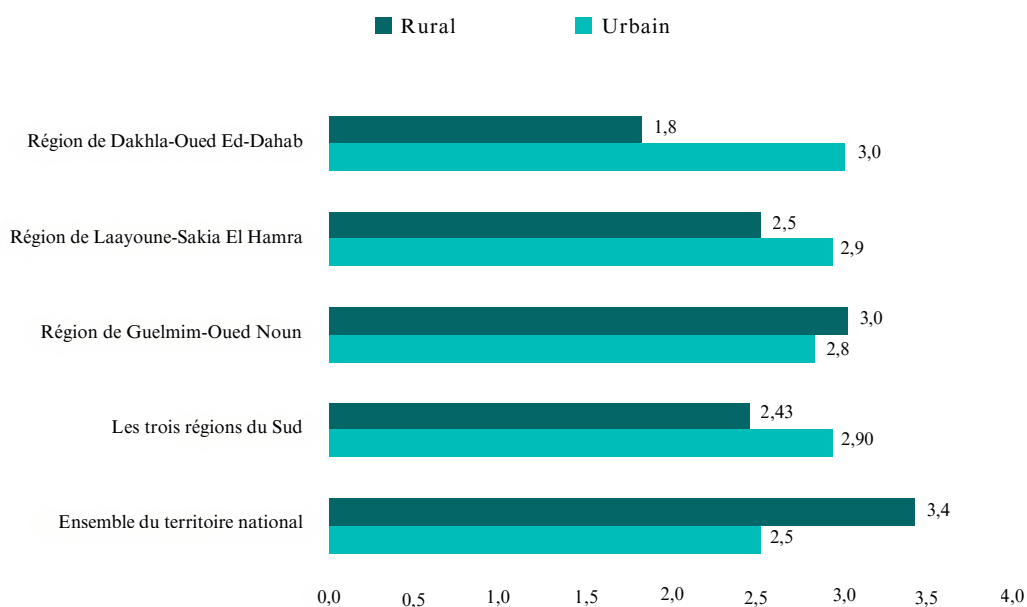
Entre 2014 et 2024, l'indice synthétique de fécondité (ISF) a enregistré une baisse notable dans l'ensemble des trois régions du Sud du Maroc, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, confirmant l'ancrage progressif de ces régions dans la dynamique nationale de transition démographique.

La diminution est particulièrement marquée en milieu rural, où la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab enregistre la plus forte baisse avec un ISF passant de 2,9 en 2014 à 1,9 en 2024, soit une variation annuelle moyenne de $-4,40\%$, représentant le recul le plus important relevé au niveau de l'ensemble des trois régions du Sud.

En milieu urbain, la région de Dakhla-Oued-Ed-Dahab enregistre également, durant cette période, la décroissance de l'ISF la plus accentuée ($-2,52\%/an$), suivie par les régions de Guelmim-Oued Noun ($-1,90\%/an$) et de Laâyoune-Sakia El Hamra ($-1,40\%/an$).

Globalement, l'ISF diminue à un rythme annuel moyen de $-1,64\%$ en milieu urbain et de $-1,59\%$ en milieu rural dans les trois régions du Sud réunies, traduisant une évolution rapide des comportements de fécondité, marquée par une généralisation progressive du recours à des modèles familiaux moins prolifiques.

Figure 22 : La descendance finale des femmes âgées de 45 à 49 ans en 2024



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

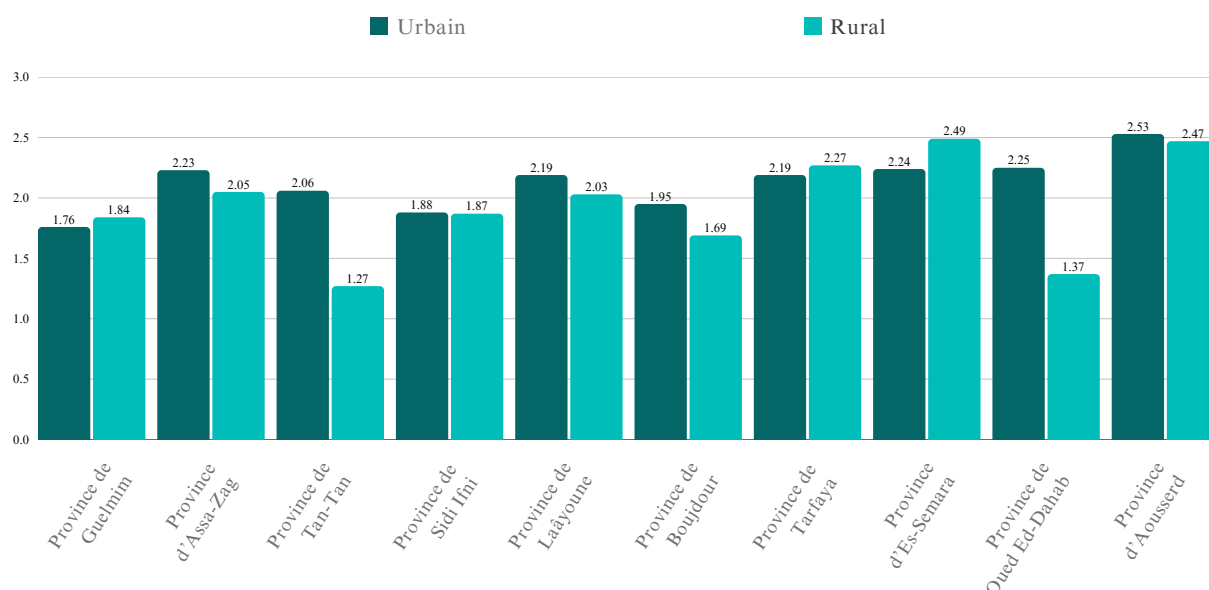
L'analyse de la descendance finale des femmes âgées de 45 à 49 ans en 2024 met en évidence des dynamiques contrastées entre les trois régions du Sud et le reste du Maroc. En milieu urbain, ces trois régions enregistrent une descendance finale légèrement supérieure à la moyenne nationale, avec 2,9 enfants par femme contre 2,5 enfants par femme à l'échelle nationale. Cette tendance témoigne d'une relative persistance des modèles familiaux traditionnels dans les agglomérations urbaines de ces régions.

À l'inverse, en milieu rural, les provinces du Sud affichent une descendance nettement inférieure à la moyenne nationale (2,43 contre 3,4 enfants), traduisant une avancée plus marquée de la transition démographique dans ces zones rurales par rapport à la tendance observée sur l'ensemble des zones rurales du Royaume.

Parmi les régions du Sud, la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab se distingue par un niveau de fécondité particulièrement bas en milieu rural, avec une descendance finale de 1,8 enfant par femme, soit un niveau bien en deçà des moyennes régionale et nationale (2,4 pour le rural des provinces du Sud et 3,4 pour le rural national).

En revanche, la région de Guelmim-Oued Noun enregistre un niveau de descendance rurale plus élevé, atteignant 3 enfants, ce qui la rapproche de la moyenne nationale (3,4 enfants) et la place au-dessus de la moyenne des trois régions du Sud (2,4 enfants). Ces écarts soulignent la diversité des trajectoires démographiques au sein des trois régions du Sud.

Figure 23 : L'indice synthétique de fécondité (ISF) en 2024 dans les provinces du Sud



Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, Haut-Commissariat au Plan.

En milieu rural, la province de Tan-Tan enregistre l'indice synthétique de fécondité (ISF) le plus bas, avec 1,27 enfants par femme, tandis que celle d'Aousserd présente l'ISF rural le plus élevé, atteignant 2,47 enfants par femme.

Cette variation significative reflète des disparités en matière de développement local et d'accès aux services de santé reproductive.

En milieu urbain, les niveaux de fécondité sont globalement plus homogènes entre les provinces du Sud, bien qu'une fécondité relativement plus élevée est observée dans les provinces de Dakhla et d'Es-Semara, où l'ISF dépasse les 2,2 enfants par femme (respectivement 2,25 et 2,24 enfants par femmes).

Ces écarts illustrent la coexistence de dynamiques démographiques différenciées à l'échelle infra-régionale.



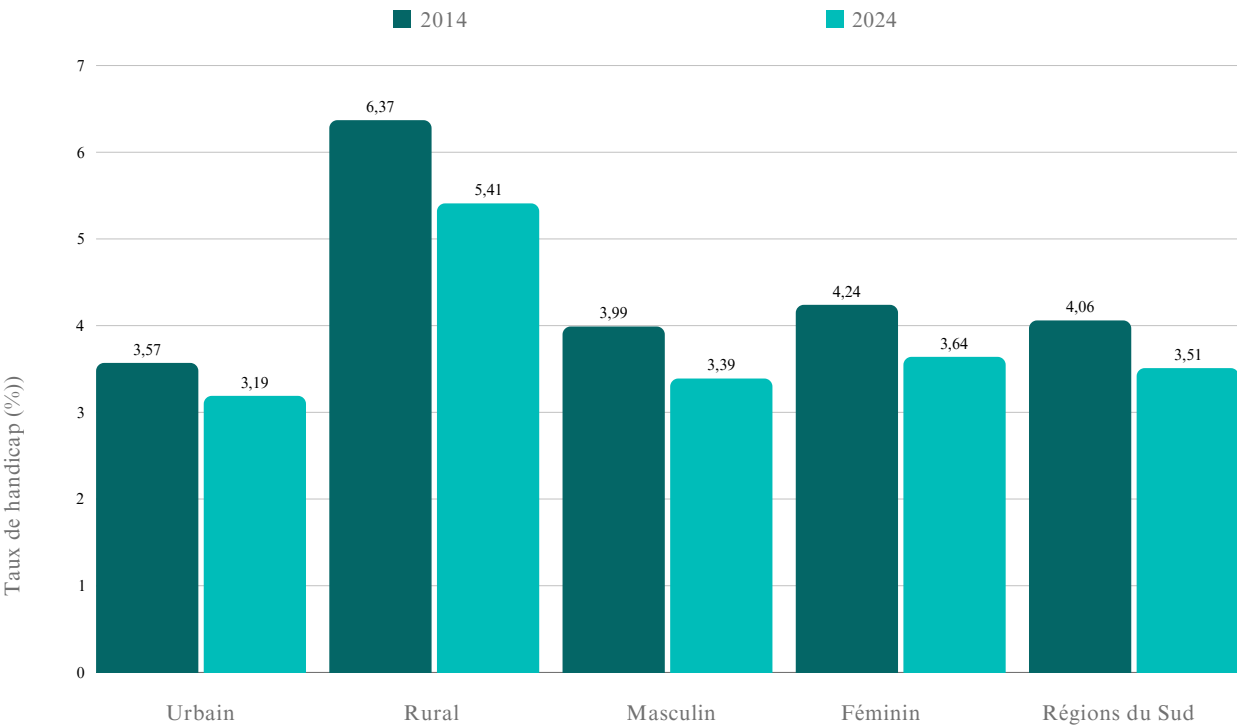
2.4

POPULATION À BESOINS SPÉCIFIQUES

Entre 2014 et 2024, la prévalence combinée du handicap dans les trois régions du Sud est passée de 4,06 % à 3,51 %, soit une baisse de 0,55 point.

Ce recul s’est accompagné d’un resserrement de l’écart hommes-femmes dans le sens où le taux de handicap masculin a reculé, durant cette période, de 3,99 % à 3,39 % et celui des personnes de sexe féminin de 4,24 % à 3,64 %.

Figure 24 : Évolution du taux de Handicap selon le sexe et le milieu de résidence dans les provinces du Sud (2014–2024)

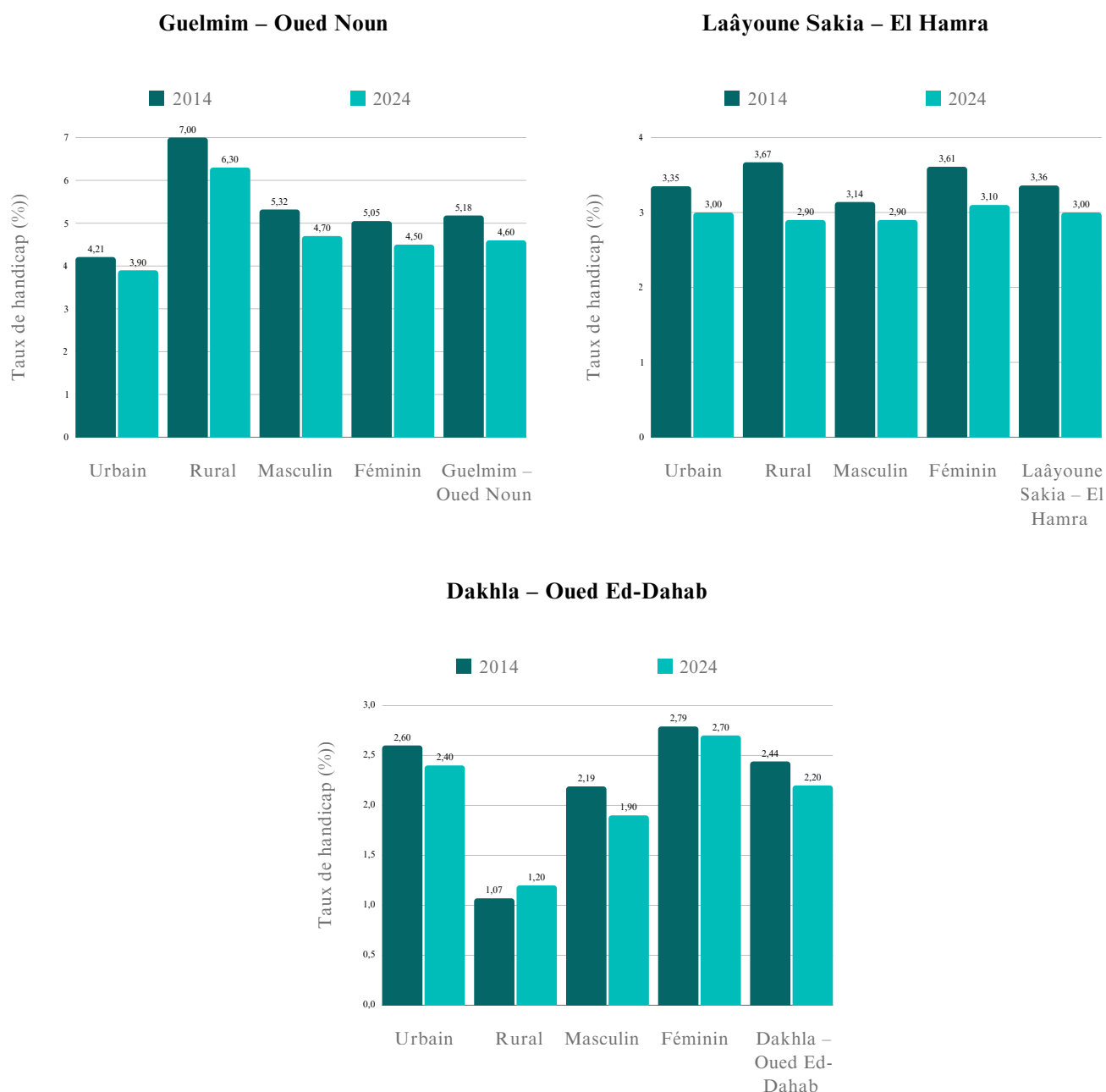


Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

Au niveau de la région de Guelmim - Oued Noun, le taux global de handicap a reculé de 5,18 % à 4,60 %. La diminution est légèrement plus rapide parmi les hommes (de 5,32 % à 4,70 %) que parmi les femmes (de 5,05 % à 4,50 %), et l’écart entre les sexes reste inférieur à 0,3 point.

Le contraste selon le milieu de résidence reste marqué dans le sens où la prévalence du phénomène de handicap est passée, en milieu urbain, de 4,21 % à 3,90 %, tandis qu’en milieu rural, où le niveau est déjà au-dessus de la moyenne nationale en 2014 (7,00 %), le taux de handicap s’établit à 6,3 % en 2024, avec une légère hausse de l’écart entre les sexes (hommes 6,5 % ; femmes 6,2 %).

Figure 25 : Évolution du taux de Handicap selon le sexe et le milieu de résidence dans les régions du Sud (2014–2024)



Source: HCP, RGPH 2014 et 2024

Au niveau de la région de Laâyoune - Sakia El Hamra, le taux de handicap affiche un repli plus contenu entre 2014 et 2024, de 3,36 % à 3,0 %. Le taux relatif aux personnes de sexe féminin cède 0,5 point en reculant de 3,61 % à 3,10 % et celui des hommes baisse de 3,14 % à 2,90 %.

Selon le milieu de résidence, la prévalence du handicap passe en milieu rural de 3,67 % à 2,90 %.

En 2024, la région de Dakhla - Oued Ed-Dahab reste la moins touchée par le phénomène du handicap, affichant un taux de 2,20 %, contre 2,44% par rapport à 2014. Parmi les hommes, cette proportion est passée, pour la même période, de 2,19% à 1,90% et, pour les femmes, de 2,79% à 2,70%.

Le milieu rural se distingue par une prévalence particulièrement faible, estimée à 1,2 % en 2024 (1,1% pour les hommes et 2,4% pour les femmes), contre 2,4% en milieu urbain.

2.5

MORTALITÉ ET
ESPÉRANCE DE
VIE À LA
NAISSANCE

En se référant aux données disponibles sur la mortalité par région, les trois régions du Sud ainsi que celles de Rabat-Salé-Kénitra et de Casablanca-Settat se démarquent des autres régions du pays dans le domaine de la mortalité, infantile et infanto-juvénile.

En effet, le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est de 42,8 pour mille en 2004 à l'échelle nationale. Il atteint 34,1 pour mille dans la région de Dakhla Oued Ed Dahab, 44,1 pour mille dans celle de Laâyoune -Sakia-El Hamra et 44,7 pour mille dans la région de Guelmim-Es Semara. Cet indicateur est de 32,1 pour mille en 2004 dans la région Casablanca-Settat et de 37 pour mille dans celle de Rabat-Salé- Kénitra.

En 2015, selon les données fournies par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, le taux de mortalité maternelle demeure, au niveau des trois régions du Sud, proche de la moyenne nationale, avec 55 décès pour 100.000 naissances vivantes contre 52 au niveau national.

A titre comparatif, la région de Casablanca-Settat affiche un taux de 65,7 décès pour 100.000 naissances vivantes et celle de Rabat-Salé-Kénitra un taux de 37 décès pour 100.000 naissances vivantes.

Le taux de mortalité maternelle demeure particulièrement élevé au niveau de la province de Boujdour, avec 120 décès pour 100.000 naissances vivantes, en comparaison avec celui relevé, au niveau de la région de Laâyoune Sakia Al Hamra, de l'ordre de 44 décès pour 100.000 naissances vivantes.

S'agissant de l'espérance de vie à la naissance, dont l'évolution positive pourrait indiquer une amélioration réelle des conditions de vie et de l'état de santé de la population, il a atteint, en 2004, 74,8 ans dans la région de Dakhla Oued Ed Dahab, 73,4 ans dans celle de Laâyoune-Sakia-El Hamra et 72,3 ans au niveau de la région de Guelmim-Oued Noun.

L'espérance de vie à la naissance relevée dans chacune des trois régions du Sud est nettement supérieure à la moyenne nationale de la même année (71,8 ans). L'espérance de vie à la naissance a augmenté, dans la région de Guelmim Oued Noun, de 72,3 ans en 2004 à 78 ans en 2012.

Celle enregistrée dans la région de Dakhla Oued Ed-Dahab a connu une hausse de 74,7 ans en 2004 à 77 ans en 2012, ce qui représente un niveau supérieur au seuil national (71,8 ans en 2004 et 75,1 ans en 2012).

WWW.HCP.MA

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⵓⵔⵜ ⵜⴰⵖⵓⵔⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵜ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN